

L'OPTIMISATION DES VÉRIFICATIONS GÉNÉRALES PÉRIODIQUES ET DES FORMATIONS SÉCURITÉ



Public :

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.



Objectifs :

- Connaître ses obligations réglementaires en matière de vérifications générales périodiques (bâtiment et des équipements de travail)
- Connaître les principales formations et habilitations en matière de santé-sécurité
- Optimiser la gestion et la traçabilité

Points clés de la formation :



- Les vérifications générales périodiques en entreprise
 - ✓ Le principe
 - ✓ Les organismes compétents : qualifiés, agréés, accrédités, notifiés
 - ✓ Les contrôles et vérifications en interne
 - ✓ Zoom sur les principales vérifications
 - Equipement de travail
 - Incendie
 - Electricité
 - Appareils de levage et manutention
 - Produits chimiques
 - Nuisances
 - Equipement de protection individuelle
 -

- Les formations sécurité
 - ✓ Le Principe des formations habilitation/ autorisation
 - ✓ Le rôle et le contenu des formations sécurité
 - ✓ La formation générale à la sécurité
 - ✓ Les formations spécifiques :
 - Levage
 - Electricité
 - Produits chimiques manipulés
 - SST
 - Incendie
 - Radioprotection - Rayonnement ionisant – TMD
 -
 - ✓ La gestion et le suivi
 - ✓ Tenir ses registres de sécurité
 - ✓ Traiter les observations des rapports
 - ✓ Gérer la traçabilité
 - ✓ Assurer le suivi des formations / habilitations
 - ✓ Optimiser le financement des formations
 - ✓ Faire le lien avec le document unique



Organisation, durée, date(s) :

Durée : 1 jour
Horaires : 9h — 17h
Lieu : Paris
Date : **30/06/2026**
Tarif : **Subventionné**

Modalités et délais d'accès : *Le délai d'accès à nos formations tient compte des formalités administratives afin d'être accessible dans un temps maximum de 7 jours avant le début de l'action de formation.*

Prérequis : aucun

Méthodes pédagogiques mobilisées et modalités d'évaluation : accueil dans une salle de classe dédiée, support de cours projeté, évaluation à chaud, certificat de réalisation de l'action.

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.